



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

L'architecte des Bâtiments de France,  
Adjoint au Chef de l'UDAP de l'Aude

à

Monsieur le Maire de Narbonne  
BP 823  
11 108 NARBONNE Cedex

A l'intention de Monsieur le Directeur de l'urbanisme

Carcassonne, le 24/11/2021

Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de l'Aude  
Tél. : 04 68 47 26 58

**Objet : Site patrimonial remarquable – Avis sur dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) pour une opération immobilière sise au 11 rue Viollet-le-Duc à Narbonne.**

L'opération présentée dans le dossier de mise à l'enquête de DUP concernant l'ensemble immobilier cité en objet, s'attache au traitement qualitatif de plusieurs immeubles érigés sur des parcelles médiévales constituant une valeur patrimoniale importante dans la morphogenèse du tissu urbain ancien. La stratification multiséculaire du bâti a engendré une densification inopportune dans les cours et en surélévation. Le projet propose un curetage des éléments parasites pour révéler l'ensemble des façades profondément altérées par des remaniements successifs ayant dénaturé leurs dispositions originelles. Le programme des travaux s'engage à mettre en œuvre des matériaux de qualité conformément aux règles de l'art.

Subséquent, l'architecte des Bâtiments de France émet un **avis favorable** au dossier de DUP, celui-ci étant conforme aux objectifs de préservation et de mise en valeur du Site patrimonial remarquable de Narbonne.

**Romain LELIEVRE**